



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 104, croissant des Trèfles (Lot 6 335 981)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage en vigueur a été déposée à l'égard du projet de construction d'une habitation unifamiliale contiguë visant l'immeuble sis au 104, croissant des Trèfles, sur le lot 6 335 981, afin d'accorder ce qui suit :

- Qu'une thermopompe se localise à une distance de 0,5 m d'une ligne latérale de terrain, alors que le règlement prévoit un minimum de 1 m.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure à la séance du 13 juin 2023 qui se tiendra à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville de L'Île-Perrot, et tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Île-Perrot, ce 25 mai 2023.

(Original signé)

Tanya Massabni, avocate
Greffière adjointe